



COMITE TECHNIQUE INTERREGIONAL

Du 15 Novembre 2017

Aujourd'hui se tenait le dernier Comité Technique Interrégional au siège de la DISP dont
Voici l'ordre du jour :

- Approbation des PV du 19 octobre 2016 et du 26 Avril 2017
- Bilan ACT 2017
- Point Ressources Humaines des effectifs de personnels
- Questions diverses

Ouverture de la séance : 09h30

Après une lecture d'une déclaration liminaire de notre organisation dénonçant les conditions de travail sur les PREJ de BEZIERS et de NÎMES. il y sera énoncé des situations inacceptables :

**47 missions effectuées sur la base Biterroise pour 12 jours d'activité
20 heures supplémentaires sur cette même période !**

1 agent part en mission à 06H30 et rentre sur base à 0H10. Le lendemain, le même agent repart en mission des 06H30 pour terminer à 19H15.. ou 1 autre agent rentre de mission à 4H35 et repart à 09H00 alors que son binôme reprend quant à lui à 10H00 pour finir à 22H00 !

**Le moral est là mais pour combien de temps !!
Les doutes pourraient envahir leurs esprits...**

FORCE OUVRIERE demande à ce que les effectifs des PREJ soient comblés et qu'à l'heure actuelle, les astreintes sur les week end ne peuvent être mises en place !!

Le DI reconnaît que les rythmes depuis l'ouverture au 02 novembre sont vraiment élevés et que cela impacte sur la santé des personnels. Il informe **FORCE OUVRIERE** que la DI se verrait d'imposer des réquisitions pour annuler certaines missions pour que les Agents puissent retrouver un rythme de travail réglementaire. Par contre il insiste bien sur le fait que les astreintes sur les Week end sont maintenues et que cela pourrait permettre justement un étalement de ces missions ! **FORCE OUVRIERE** maintient tout de même son refus quant à celles-ci !

- Approbation des 2 PV pour FO et UFAP

- **Bilan ACT 2017** : un triste bilan sera fait : toutes les demandes n'ont bien sûr pas été honorées. Le DI ayant priorisé certains établissements .. Chaque année est précédée de cette manière afin que tous les établissements soient honorés lors de gros achats (telle qu' une cuisine ou autre)
A savoir que le budget correspondant aux **Améliorations des Conditions de Travail** diminue d'année en année ... Jusqu'au jour ???

Pour info :

Somme Allouée au titre des ACT 2017 du ressort de la DISP : 36000€

Somme dépensée au titre des ACT : 38416.66€

- **Point RH, effectif des personnels** : le DI nous informe que les postes ouverts pour la CAP des surveillants et brigadiers ont été revus à la hausse.

De 27 postes ouverts, on passe à 38 postes !

Certes toujours insuffisant au vu des **122 vacances de postes** sur la DISP ! Mais c'est un plus !

A cela s'ajoute et c'est une excellente annonce de la part du Directeur Interrégional ; il y aura également un **additif pour les postes à pourvoir pour les PREJ !**

LA DAP COMMENCERAIT-ELLE A NOUS ENTENDRE ??

Concernant les 1ers surveillants et les Majors : 7 postes ouverts pour 29 vacances de postes au 31/12/2018. (Départ à la retraite compris)

Concernant les officiers : prochaine CAP pour la mobilité classique (premier trimestre 2018) : 5 vacances de postes au 31/06/2018

Un point a été fait également sur **les personnels Administratifs** : il est à noter que beaucoup de demandes de départs lors des 2 CAP à venir vers le judiciaire tant par les Secrétaires que les Adjoints Administratifs !

Cap des SA : 22/11/2017 Cap des AA :10/12/2017

- **Questions diverses** :

Il est demandé ou en est l'étude concernant un parking sécurisé pour les personnels de la MA de MONTAUBAN. Le DI nous informe qu'une demande d'achat d'un bien immobilier se situant en face de l'établissement est en cours. Demande faite en mairie. Néanmoins il convient de voir si les travaux seraient réalisables une fois le bien acheté : il ne suffit pas juste d'acheter ce bien et après de constater la non faisabilité : **FORCE OUVRIERE** est d'accord sur ce principe.

La DISP attend une réponse très prochainement et si elle n'intervenait pas, il ferait intervenir le préfet de MONTAUBAN car les Agents ne sont pas du tout en sécurité lorsqu'ils sortent le soir de l'enceinte. Des agents ont constaté des dégradations sur leur Véhicule ; il devient vital de trouver une issue favorable. Le DI abonde dans ce sens !

Le DI aborde également les travaux en suspens et nous précise qu'une réponse très prochainement va être prise pour la réalisation du projet du filet anti projection. Tout cela afin de stopper les projections et les nuisances du voisinage qui se plaint de en plus ..

FORCE OUVRIERE accentue un point pour les PREJ : Ne serait-il pas possible de doter les personnels des PREJ des chaussures de type « ERIS » pour leur confort ? Le DI précise qu'il se penchera sur le

dossier. Il nous indique qu'il serait peut-être opportun de se renseigner sur les réalisations des chaussures par la RIEP. Pourquoi ne pas leur demander de modifier leur fabrication afin qu'elles soient plus confortables et de meilleure qualité ?

Par contre Mr SCOTTO nous indique qu'il est favorable pour un achat d'une sorte de « bretelle » pour soulager le ceinturon avec l'arme. **FORCE OUVRIERE** rebondit alors en demandant : quel est l'élément qui supporte tout cela ? **LE PIED !**

Devant cet argument, le DI acquiesce et valide cette demande.

FORCE OUVRIERE marque un point !

Des questions ont été posés sur le futur programme immobilier :

Le DI nous annonce qu'un projet pour 15000 places seraient à l'étude.
1 établissement dans les Pyrénées orientales ; 1 établissement dans l'Aude, 1 établissement dans la haute Garonne et 1 établissement dans l'Hérault. Le seul hic... **Pas avant 2027 !!**

Sinon il nous annonce qu'un établissement sur le Languedoc devrait voir le jour ! Le projet est en arbitrage sur l'implantation (NIMES ou ALES) . La réalisation serait prévue pas avant **2023 !**

Fin de séance : 12H20

Les membres élus du SNP-FO ont fait de preuve d'une implication qui n'est plus à démontrer lors de cette réunion. **FORCE OUVRIERE œuvre et œuvrera toujours pour l'intérêt collectif des personnels !**

VOS ATTENTES-NOS PRIORITES

Le 07 Novembre 2017,

Les Membres élus SNP-FO au CTI .